



**AMBASSADE  
DE FRANCE  
EN FINLANDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

## Revue de la presse finlandaise

Le service de presse et de communication de l'Ambassade de France en Finlande propose quotidiennement, en français, une revue de la presse finlandaise. Les opinions et les jugements émis dans cette revue de presse ne sauraient engager la responsabilité de l'Ambassade. Cette revue est réalisée à partir de la lecture des titres suivants :

*Aamulehti (AL), Helsingin Sanomat (HS), Hufvudstadsbladet (Hbl), Iltalehti (IL), Ilta-Sanomat (IS), Kaleva, Kanava, Kansan Uutiset (KU), Kauppalehti (KL), Keski-suomalainen (KS), Nykypäivä (NP), Suomen Kuvalehti (SK), Suomenmaa (SM), Turun Sanomat (TS), Demokraatti (Dem).*

### Mardi 22 avril 2025

Gouvernement.....	2
Les négociations gouvernementales de mi-mandat 2025.....	2
Le gouvernement envisage de supprimer la déduction fiscale concernant les cotisations syndicales – les organisations syndicales critiquent le projet .....	2
Débat sur l'allègement de l'impôt sur les sociétés .....	2
Mal-logement.....	3
« Le mal-logement devait être résolu, mais il augmente maintenant même concernant les personnes qui ont un emploi » HS .....	3
Amnesty considère que le gouvernement met consciemment en jeu le bien-être .....	3
Politique étrangère .....	3
Le projet du gouvernement de retrait de la Finlande de la Convention d'Ottawa soumis à la procédure des avis et commentaires.....	3
Le chancelier de la Justice Pöysti a fait une inspection du ministère des Affaires étrangères – Critiques contre la direction et les fonctionnaires du ministère .....	4
Centres de données.....	5
Les recettes fiscales provenant des centres de données et leur effet sur l'emploi sont incertains .....	5

## **Gouvernement**

### **Les négociations gouvernementales de mi-mandat 2025**

La préparation du budget annuel de l'État comprend des négociations gouvernementales au printemps et à l'automne.

En mars-avril, le gouvernement discute du plan de finances publiques, pour lequel le ministère des Finances a fait une proposition sur la base des propositions des ministères. Le plan comprend une décision budgétaire du gouvernement, qui fixe un plafond pour la majorité des dépenses budgétaires du gouvernement. Lors de ses négociations, le gouvernement décide du cadre pour les quatre prochaines années.

Les négociations, qui ont lieu au printemps, lorsque le gouvernement est à mi-mandat, sont appelées négociations de mi-mandat.

Le gouvernement négocie et convient du plan de finances publiques pour 2026-2029 lors de sa réunion qui se tient les 22 et 23 avril.

La base des négociations est la proposition du ministère des Finances concernant une décision de limitation des dépenses pour 2026-2029.

En août-septembre, le gouvernement se réunira pour de nouvelles négociations budgétaires, où il discutera de la proposition de budget 2026 préparée par le ministère des Finances

Vn

### **Le gouvernement envisage de supprimer la déduction fiscale concernant les cotisations syndicales – les organisations syndicales critiquent le projet**

Selon les sources de Helsingin Sanomat, les partis de la coalition gouvernementale auraient un accord préalable sur la suppression du droit de déduction concernant les cotisations syndicales, et la décision en la matière serait prise cette semaine, lors des négociations budgétaires d'aujourd'hui et demain.

Outre les salariés, le gouvernement souhaite supprimer la déduction concernant les cotisations syndicales des employeurs.

L'objectif de ces mesures est une augmentation annuelle des recettes fiscales de 190 millions d'euros. Cette somme permettrait de financer en partie l'allègement fiscal concernant les revenus salariaux que le gouvernement prévoit.

Les organisations syndicales critiquent ce projet et estiment qu'en diminuant le taux de syndicalisation, la réforme effriterait l'ensemble du système syndical.

HS/sam/A10

### **Débat sur l'allègement de l'impôt sur les sociétés**

Le gouvernement envisage de passer l'impôt sur les sociétés de 20 % à 17-18 %.

Des économistes spécialisés dans la fiscalité estiment que cela affaiblirait l'économie publique. Selon VATT, institut national de recherche économique, l'allègement précédent de cet impôt a augmenté quelque peu le chiffre d'affaires des petites entreprises, mais n'a pas eu d'impact sur celui des grandes entreprises.

Selon des études, l'allègement n'augmenterait pas les investissements des petites entreprises. Les grandes entreprises devraient investir beaucoup pour que la réforme s'auto-finance.

L'année dernière, les recettes concernant l'impôt sur les sociétés s'élevaient à 7,1 milliards d'euros. La mesure de réduction prévue serait financée en partie par des coupes budgétaires et en durcissant d'autres taux d'imposition.

La Banque de Finlande estime toutefois que la réforme permettrait l'augmentation des investissements qui contribuerait à son financement. Mais en même temps, les recettes fiscales diminuées affaibliraient l'économie publique. La Banque de Finlande rappelle que l'allègement concernerait également les recettes des investissements déjà effectués ce qui engendrerait des pertes sans créer un effet d'encouragement. Elle propose de revoir la question concernant la fiscalité des entreprises non-cotées à la bourse.

HS/A8

## ***Mal-logement***

### **« Le mal-logement devait être résolu, mais il augmente maintenant même concernant les personnes qui ont un emploi » HS**

Helsingin Sanomat publie un billet d'Anna-Liina Kauhanen qui rend compte du fait que le nombre de personnes sans domicile fixe a augmenté en Finlande l'année dernière pour la première fois depuis plus de dix ans.

Le travail déterminé pour éradiquer ce problème avait donné de bons résultats et la Finlande a été considérée comme un pays modèle de lutte contre le mal-logement.

Or, la détérioration de la situation menace maintenant de ruiner ces résultats et, avec le mal-logement, augmentent également les autres problèmes dont le sentiment d'insécurité des habitants.

Ce qui est radical dans ce changement, selon Kauhanen, c'est que le risque de perdre son logement augmente même concernant des personnes qui ont un emploi.

Derrière cette évolution, il y a les coupes dans la sécurité sociale décidées par le gouvernement Orpo.

Le mal-logement a augmenté de 11 % en 2024, selon un rapport publié par Amnesty.

A Tampere, selon les statistiques d'Ara, agence gouvernementale chargée de la mise en œuvre de la politique du logement de l'État, l'augmentation était de 40 %.

Avec l'inflation qui pèse sur le prix de la nourriture et les loyers, de plus en plus de personnes ont du mal à s'en sortir face à l'augmentation des coûts. L'allocation logement avait prévu une protection contre la pauvreté, mais de moins en moins de personnes qui travaillent y ont droit. En même temps, la production de logements à loyer modéré stagne.

Le gouvernement aussi a une part de responsabilité dans la lutte contre le mal-logement. Il lui faut évaluer si les coupes décidées dans la sécurité sociale ne dépassent pas la limite où elles commencent à engendrer plus de problèmes sociaux et ainsi des dépenses.

HS/mar

### **Amnesty considère que le gouvernement met consciemment en jeu le bien-être**

Amnesty estime que le gouvernement augmente consciemment la pauvreté et souligne que tout le monde a le droit à un logement. Plusieurs durcissements touchent les mêmes personnes aux revenus minimes. Avant, le mal-logement concernait en particulier les chômeurs qui vivent seuls. Or, dans les grandes villes, les personnes aux salaires modestes étaient obligées de recourir à l'allocation logement qui est maintenant coupée. Les difficultés s'accumulent et désormais prendre en charge une visite médicale ou des médicaments, des factures voire de la nourriture deviennent des problèmes insurmontables.

Amnesty rappelle que les conséquences des mesures d'économie du gouvernement ont été très rapides et que le gouvernement ne peut pas dire qu'il ne savait pas ce qui allait se passer. Hufvudstadsbladet rappelle que de 20 000 SDF en 1986, le nombre avait diminué à 3429 en 2023 pour augmenter à 3806 en 2024.

Il y a le plus de mal-logement à Helsinki, Turku et Espoo. 78 % des personnes concernées sont des hommes, 21 % des immigrés et 15 % des personnes de moins de 25 ans.

18 % des SDF n'ont pas de toit et dorment à l'extérieur ou par exemple dans des centres commerciaux.

HBL/mer/8

## ***Politique étrangère***

### **Le projet du gouvernement de retrait de la Finlande de la Convention d'Ottawa soumis à la procédure des avis et commentaires**

Le 1er avril 2025, le gouvernement a décidé d'entamer les préparatifs du retrait de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, dite Convention d'Ottawa.

La décision du gouvernement s'appuie sur un rapport des forces armées et sur les travaux préparatoires du ministère de la Défense et du ministère des Affaires étrangères. Le retrait de la Convention nécessite un projet du gouvernement.

Le projet gouvernemental a été élaboré par un groupe de travail dirigé par le ministère des Affaires étrangères.

Ce projet stipule que les principaux objectifs de la politique étrangère et de sécurité de la Finlande sont de préserver son indépendance et son intégrité territoriale, d'éviter toute implication dans un conflit militaire et d'améliorer la sécurité et le bien-être de sa population. Afin d'atteindre ces objectifs et, si nécessaire, de mener des guerres prolongées et à grande échelle, la Finlande doit être en mesure de développer ses capacités de défense. C'est pourquoi il convient de se retirer de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Ce retrait permettra la réintroduction de mines antipersonnel afin de renforcer les capacités de défense de la Finlande.

Le projet gouvernemental évalue également, entre autres, les effets d'un retrait de la Convention. Ce retrait aurait des répercussions notamment sur la défense nationale et la politique étrangère et de sécurité de la Finlande.

En outre, le projet suggère que des modifications résultant du retrait de la convention soient apportées au Code pénal, à la loi sur les mesures coercitives et à la loi sur la discipline militaire et la lutte contre la criminalité dans les forces armées finlandaises.

Après approbation par le Parlement du projet du gouvernement, le Président de la République décidera du retrait de la Finlande de la convention. Le retrait prendra effet six mois après réception de l'instrument de retrait de la Finlande par le Secrétaire général des Nations Unies, dépositaire de la convention.

Les commentaires sur le projet gouvernemental peuvent être formulés jusqu'au 16 mai 2025. Le gouvernement prévoit de soumettre le projet au Parlement durant la semaine du 26 mai.

[https://valtioneuvosto.fi/-/ottawan-sopimuksen-irtisanomista-koskeva-hallituksen-esitys-lausuntokierrokselle?languageld=en\\_US](https://valtioneuvosto.fi/-/ottawan-sopimuksen-irtisanomista-koskeva-hallituksen-esitys-lausuntokierrokselle?languageld=en_US)

### **Le chancelier de la Justice Pöysti a fait une inspection du ministère des Affaires étrangères – Critiques contre la direction et les fonctionnaires du ministère**

Le chancelier de la Justice Tuomas Pöysti critique le ministère des Affaires étrangères pour des erreurs et des manquements fondamentaux dans les questions de nomination concernant le ministère des Affaires étrangères.

Pöysti, qui a effectué en février une visite de contrôle de légalité au ministère des Affaires étrangères, estime que la direction et les fonctionnaires du ministère ont fait preuve d'indifférence sur la préparation des questions de nomination.

Une ou plusieurs des erreurs suivantes se sont répétées année après année dans les affaires de nomination du ministère des affaires étrangères : les exigences en matière de qualification ont été enregistrées de manière incorrecte, l'évaluation des exigences de qualification a été incomplète, la description des mérites des candidats dans les notes sur les nominations n'était pas équitable, la comparaison des mérites n'était pas en rapport avec les exigences des postes, les motifs des nominations à durée déterminée n'étaient pas appropriés et les informations concernant les possibilités de recours étaient incorrectes.

Selon le Bureau du Chancelier de la Justice, les fonctionnaires qui ont présenté les dossiers de nomination du ministère des Affaires étrangères n'étaient souvent pas familiers avec le sujet qu'ils présentaient, ce qui est évident du fait qu'ils n'ont pas été en mesure de répondre aux questions posées par le Bureau du Chancelier de la Justice lors de l'inspection qu'il a menée.

Pöysti rappelle que la préparation des questions de nomination doit être abordée avec le sérieux requis, car, par exemple, le mémorandum de nomination avec ses justifications est un document important du point de vue de la protection juridique des candidats.

La visite de suivi du Bureau du Chancelier de la Justice a également attiré l'attention sur un problème qui peut survenir lorsque des individus impliqués dans le processus de rotation du personnel du ministère des Affaires étrangères tentent de résoudre les problèmes des autres.

Selon Pöysti, le ministère des Affaires étrangères devrait examiner de manière critique l'organisation de l'administration des ressources humaines, dans laquelle les fonctionnaires de carrière générale sont impliqués de manière centrale dans le traitement des affaires et la prise de décisions à leur sujet.

En outre, la visite de suivi a permis d'examiner la manière dont le Service extérieur traite les signalements de harcèlement sexuel et de comportements inappropriés.

Pöysti estime qu'il est possible que le risque de traitement injuste augmente si l'une des parties au soupçon de harcèlement et la personne responsable du traitement du soupçon font partie de la rotation du personnel du ministère.

Selon Pöysti, il peut être considéré comme positif que le ministère dispose d'un processus et d'un guide pour traiter les signalements de harcèlement.

Cependant, selon Pöysti, la procédure décrite dans le guide n'a pas toujours été suivie.

La visite de suivi a également révélé que le ministère des Affaires étrangères a délégué dans une mesure relativement importante des tâches de gestion des ressources humaines à différents acteurs.

Pöysti a exhorté le ministère des Affaires étrangères à revoir les tâches de gestion des ressources humaines qu'il a transférées à des prestataires de services privés afin de s'assurer qu'ils n'ont pas transféré de tâches de pouvoirs publics d'une manière qui n'est pas conforme à la Constitution.

L'utilisation de fonds publics par le ministère des Affaires étrangères pour embaucher des avocats externes a été révélée lorsque le ministère a engagé le cabinet Roschier pour enquêter sur des soupçons de harcèlement à l'ambassade de Finlande au Canada.

Le secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères, Jukka Salovaara, le sous-secrétaire d'État au ministère des Affaires étrangères Pekka Puustinen et la directrice de l'administration Pirjo Tulokas ont déclaré que le département des ressources humaines du ministère examinera les observations recueillies sur les erreurs répétées en 2019-2024 et en élaborera un document interne, qui guidera la préparation des questions de nomination à l'avenir.

<https://www.is.fi/politiikka/art-2000011171612.html>

## **Centres de données**

### **Les recettes fiscales provenant des centres de données et leur effet sur l'emploi sont incertains**

Le journal Kauppalehti a publié une étude sur les recettes fiscales provenant des centres de données et leur impact sur l'emploi entre 2019 et 2023.

Les cinq plus grandes entreprises de centres de données ont payé environ 105 millions d'euros d'impôts sur les sociétés et d'impôts fonciers en cinq ans. En outre, les emplois ont généré environ 50 millions d'euros de recettes fiscales.

La plus grande entreprise du secteur est Tuike Finland, qui opère le centre de données de Google à Hamina depuis 2011. Le chiffre d'affaires de Tuike a varié entre 300 et 600 millions d'euros ces dernières années.

De toutes les recettes fiscales des centres de données, c'est Tuike Finland qui a payé le plus. L'entreprise a payé, au total, d'environ 74 millions d'euros d'impôts sur les sociétés et d'impôts fonciers entre 2019 et 2023.

La société américaine Equinix est la deuxième plus grande entreprise de centres de données : elle opère cinq centres de données dans la région d'Helsinki et a également payé plus de 20 millions d'euros d'impôts sur les sociétés et d'impôts fonciers.

Quant aux emplois, les cinq plus grandes entreprises comptaient environ 250 employés en 2023. Le plus grand employeur est Tuike Finland, qui employait 103 personnes.

Il est pourtant difficile de compter le nombre exact de personnes employées, car les entreprises utilisent aussi des sous-traitants. Selon Google, le centre de données d'Hamina emploie environ 400 personnes, y compris les sous-traitants.

Au total, les plus grandes entreprises ont payé environ 105 millions d'euros de salaires entre 2019 et 2023.

Le secteur se développe rapidement. Plusieurs nouveaux projets ont été annoncés, mais il est impossible de savoir combien de projets prévus seront réalisés. Selon la société de distribution d'électricité Fingrid, la Finlande compte environ 1000 mégawatts de capacité de centres de données, en comptant les centres de données qui sont en activité, très proches de l'achèvement ou en cours de construction.

Selon les estimations de l'organisation des centres de données de Finlande, au total, ces centres de données de 1000 mégawatts vont générer 130 millions d'euros d'impôts sur les sociétés et 10 millions d'euros d'impôts fonciers chaque année. Selon Kauppalehti, cette estimation est optimiste: entre 2019 et 2023, les cinq plus grandes entreprises ont payé 96 millions d'euros d'impôt sur les sociétés et 9 millions d'euros d'impôt foncier.

En 2019, ces entreprises ont payé 33,87 millions d'euros d'impôt sur les sociétés ; en 2020, 33,31 millions d'euros ; en 2021, 5,21 millions d'euros ; en 2022, 17,30 millions d'euros et en 2023, 6,15 millions d'euros. Quant à l'impôt foncier, en 2019, ces entreprises en ont payé de 1,44 millions d'euros ; en 2020, 1,54 millions d'euros ; en 2021, 1,97 millions d'euros ; en 2022, 2,02 millions d'euros et en 2023, 2,15 millions d'euros.

Par exemple, en 2019 et 2020, Tuike Finlande était parmi les 20 premières entreprises qui payaient le plus d'impôts sur les sociétés, mais en 2021 et 2023, l'entreprise n'a payé aucun impôt sur les sociétés. La cinquième plus grande entreprise de centres de données, Ficolo, n'a pas payé d'impôt sur les sociétés non plus, car elle a enregistré des pertes. En effet, cela s'explique par l'amortissement quand les centres de données remplacent leur équipement. Entre 2020 et 2025, les entreprises ont également pu demander un amortissement plus important pour les nouveaux équipements.

L'organisation des centres de données de Finlande estime également que les centres de données de 1000 mégawatts vont employer près de 4000 personnes, y compris les sous-contractants et les effets indirects liés par exemple à la restauration et au logement.

Kauppalehti remarque que les chiffres de ces dernières années montrent qu'il est pourtant difficile d'estimer les effets sur l'emploi. Les recettes fiscales que les centres de données vont apporter et leur effet sur l'emploi dans l'avenir sont donc incertains.

Kauppalehti